STRATÉGIE CANADIENNE DE L'ÉNERGIE

juillet 2015

PREMIERS MINISTRES
DES PROVINCES ET TERRITOIRES

MESSAGE DES PREMIERS MINISTRES COPRÉSIDENTS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA STRATÉGIE CANADIENNE DE L'ÉNERGIE

Lors de la rencontre de 2012 du Conseil de la fédération, les premiers ministres des provinces et des territoires, en reconnaissance de la diversité du paysage énergétique pancanadien, ont convenu de créer une version renouvelée de la *Stratégie canadienne de l'énergie*. En tant que coprésidents de cette initiative, nous avons le privilège de vous présenter cette stratégie renouvelée qui, nous en sommes certains, aura des répercussions considérables sur l'avenir énergétique du Canada et sur l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens d'un océan à l'autre.

La *Stratégie canadienne de l'énergie* est le point culminant de nombreux mois de recherche et de collaboration entre les gouvernements provinciaux et territoriaux et les diverses parties intéressées. Cette stratégie n'aurait pu voir le jour sans l'engagement et le dévouement exceptionnels dont ont fait preuve les membres du Conseil de la fédération.

La *Stratégie canadienne de l'énergie* a été conçue comme un document souple, évolutif, qui permettra aux provinces et aux territoires de progresser et de collaborer sur des enjeux énergétiques communs, en fonction de leurs propres forces, défis et priorités. En travaillant avec d'autres gouvernements, des communautés autochtones, l'industrie, des chercheurs et d'autres organismes, l'énergie sera exploitée encore davantage de manière responsable sur les plans social et écologique, nos ressources pourront être acheminées à ceux qui en ont besoin et nous pourrons faire face aux conditions changeantes du secteur de l'énergie.

Nous souhaitons remercier de manière particulière les nombreuses personnes et parties intéressées qui ont contribué, par leur sagesse et leur savoir, aux enjeux et aux concepts abordés dans la présente Stratégie. Leur participation continue aidera à faire de la Stratégie un outil utile et pertinent, alors que les provinces et les territoires travaillent ensemble afin que les sources d'énergie diversifiées de notre pays puissent offrir des avantages durables à des générations de Canadiens.

Cordialement,

L'honorable Greg Selinger
Premier ministre du Manitoba
Coprésident

L'honorable Rachel Notley
Première ministre de l'Alberta
Coprésidente

L'honorable Paul Davis
Premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador
Coprésident

L'honorable Brian Gallant
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
Coprésident

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE 3

Façonner l'avenir énergétique du Canada 3
L'énergie propulse le Canada 5
Changements climatiques et énergie 7
Une approche collaborative 8

VISION ET PRINCIPES 11

Vision 11
Objectifs 11
Principes 12

BÂTIR NOTRE AVENIR ÉNERGÉTIQUE 13

VIABILITÉ ET CONSERVATION 14
TECHNOLOGIE ET INNOVATION 20
ACHEMINEMENT DE L'ÉNERGIE 26

ALLER DE L'AVANT AVEC UNE STRATÉGIE RENOUVELÉE 34

Mise en œuvre 35

PRÉAMBULE

FAÇONNER L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE DU CANADA

Le secteur de l'énergie a été l'un des principaux moteurs de l'économie canadienne pendant de nombreuses décennies. En plus de répondre à nos besoins énergétiques, l'exploitation de nos ressources énergétiques stimule les investissements, génère des possibilités de croissance économique considérables et améliore la qualité de vie des individus comme celle des communautés à travers le pays.

La demande pour les ressources énergétiques du Canada continue de croître au pays et ailleurs dans le monde, ce qui contribue à créer des emplois et à générer des possibilités. Au Canada comme à l'étranger, les citoyens s'attendent à ce que toutes les industries et tous les secteurs de l'économie, y compris celui des ressources énergétiques, opèrent de manière responsable, avec comme souci prépondérant la protection de l'environnement et la lutte aux changements climatiques. Cela doit se traduire par la mise en œuvre de mesures de protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité publique, par une information accrue et plus de transparence à l'égard des ressources énergétiques et de la façon de les développer.

En tant que propriétaires et gestionnaires des ressources naturelles du Canada en vertu de la Constitution canadienne[1], les provinces et les territoires partagent la responsabilité de veiller à la sécurité énergétique de notre pays. En ce sens, ils travaillent ensemble à renforcer et améliorer la façon dont l'énergie est produite, conservée, réglementée, transportée, transmise et utilisée au Canada.

La *Stratégie canadienne de l'énergie* trace la voie pour façonner le développement durable de l'avenir énergétique du Canada. En tenant compte du fait qu'en matière d'énergie, chaque province et chaque territoire possèdent un profil et des priorités qui lui sont propres, la Stratégie repose sur les forces existantes et demande une intervention dans les domaines d'intérêt commun. Elle repose sur la collaboration entre les provinces et territoires pour façonner un avenir qui assurera la sécurité énergétique, contribuera à la croissance et à la prospérité économiques et fera appel à des normes environnementales et à une responsabilité sociale élevées.

Grâce à un travail et à une collaboration plus ciblés, les provinces et les territoires pourront améliorer les moyens de produire, de déplacer et d'utiliser l'énergie au Canada. Ils pourront ainsi contribuer à maximiser les avantages sociaux, environnementaux et économiques découlant du secteur de l'énergie et à améliorer ainsi la qualité de vie de tous les Canadiens.

Les provinces et les territoires peuvent aussi se pencher sur les opportunités de collaboration avec le gouvernement fédéral dans le contexte de leurs efforts pour façonner l'avenir énergétique du Canada.

La *Stratégie canadienne de l'énergie* offre un cadre pour ces travaux importants.

1 En vertu de la Constitution canadienne, les provinces sont propriétaires des ressources naturelles et jouissent de la compétence exclusive sur tout ce qui touche l'exploitation, la conservation et la gestion des ressources naturelles. Le Yukon assure de manière exclusive l'administration et le contrôle de ses ressources naturelles et depuis le 1er avril 2014, il en est de même pour les Territoires du Nord-Ouest. Le Nunavut négocie présentement une entente similaire avec le gouvernement fédéral.

L'ÉNERGIE PROPULSE LE CANADA

Le Canada jouit d'une abondance de sources d'énergie diversifiées telles que l'hydroélectricité, la biomasse, le charbon, le pétrole et le gaz naturel classique et non classique, l'éolien, l'énergie solaire, l'uranium et les océans (énergie marémotrice et énergie tirée des vagues). Ces ressources ont contribué à faire de notre pays un chef de file mondial en production énergétique. Voici quelques exemples qui en témoignent :

- Le Canada figure parmi les cinq plus importants producteurs d'énergie mondiaux[2];
- Le Canada se classe en troisième place pour sa production d'hydroélectricité[3], qui est utilisée pour générer 63 % de toute l'électricité au pays[4];
- Le Canada est au septième rang mondial pour sa capacité de production d'énergie éolienne en place[5];
- La capacité projetée de production d'énergie éolienne au Canada est évaluée à 55 000 mégawatts, ce qui est suffisant pour répondre à environ 20 % des besoins en électricité du pays[6];
- Le Canada est le cinquième plus important producteur mondial d'éthanol[7];
- Le Canada est le cinquième plus important producteur de gaz naturel au monde[8];
- Avec 173 milliards de barils, le Canada détient la troisième plus importante réserve de pétrole brut au monde, derrière le Venezuela et l'Arabie saoudite[9];
- Le Canada est le deuxième plus important producteur mondial d'uranium[10];
- 79 % de toute l'électricité générée au Canada provient de sources qui ne produisent pas ou peu d'émissions de carbone, ce qui contribue à appuyer les objectifs de notre pays en matière d'économie et de changements climatiques[11].

2 « *International energy data and analysis* », *Energy Information Agency* des États-Unis, 2014, consulté le 21 mai 2015, www.eia.gov/countries/country-data.cfm?fips=ca.

3 « *Canada – Canada Statistics* », *International Hydropower Association*, 2014, consulté le 19 mai 2015, http://www.hydropower.org/country-profiles/canada.

4 « Vision 2050 : L'avenir du réseau électrique du Canada », Association canadienne de l'électricité, consulté le 22 mai 2015, http://www.electricity.ca/ressources/publications/vision-2050-l-avenir-du-reseau-electrique-du-canada.php?lang=FR.

5 « *Global Wind Report : Annual Market Update 2014* », Conseil mondial de l'énergie éolienne, 2014, consulté le 20 mai 2015, www.gwec.net/GWEC_Global_Wind_2014_Report_LR.

6 « 2025 La Force du Vent: La Puissance de Demain », Association Canadienne de l'Énergie Éolienne, 2015, consulté le 21 mai 2015, www.canwea.ca/pdf/windvision/Windvision_summary_f.pdf.

7 « *World Fuel Ethanol Production* », *Renewable Fuels Association*, 2014, consulté le 21 mai 2015, http://www.ethanolrfa.org/pages/World-Fuel-Ethanol-Production.

8 « *International energy data and analysis* », *Energy Information Agency* des États-Unis.

9 « *Perspectives énergétiques mondiales 2012* », Agence internationale de l'énergie, 2012, consulté le 22 mai 2015, http://www.worldenergyoutlook.org/publications/weo-2012.

10 « *Uranium in Canada* », *World Nuclear Association*, 2015, consulté le 21 mai 2015, http://www.world-nuclear.org/info/Country-Profiles/Countries-A-F/Canada--Uranium.

11 Ce qui inclue la génération hydroélectrique, nucléaire, marémotrice, éolienne et solaire. « *Key Canadian Electricity Statistics* », Association canadienne de l'électricité, 2014, consulté le 25 mai 2015, www.electricity.ca/media/Electricity101/KeyCanadianElectricityStatistics10June2014.pdf.

L'exploitation des ressources énergétiques du Canada constitue une part essentielle de l'économie et génère un nombre considérable d'emplois et de revenus qui contribuent à la qualité de vie des Canadiens :

- L'industrie de l'énergie emploie directement plus de 280 000 Canadiens[12];
- Indirectement, des centaines de milliers de Canadiens sont employés dans des industries qui appuient le secteur de l'énergie – services financiers, services de génie, construction et fabrication d'équipement[13];
- Près de 10 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada provient du secteur de l'énergie[14];
- Le développement énergétique apporte des milliards de dollars en revenus au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces revenus aident au financement de services et de programmes prioritaires pour les Canadiens.

Ces ressources énergétiques variées jouent également un rôle crucial dans le quotidien des Canadiens. Leur exploitation assure la stabilité des approvisionnements en énergie qui nous permet de chauffer et alimenter nos maisons, de cuisiner et d'approvisionner nos véhicules en carburant. Dans l'ensemble, des ressources énergétiques exploitées de manière responsable contribuent au niveau de vie élevé des Canadiens tant du point de vue économique que social ou récréatif.

La collaboration entre les provinces et les territoires sur les questions énergétiques peut générer encore plus de bénéfices pour les Canadiens, surtout dans le contexte où la demande énergétique à l'échelle canadienne et internationale continue d'augmenter. On a estimé que la demande mondiale en énergie augmentera de plus de 35 % entre 2010 et 2035[15] et qu'une grande part de cette demande proviendra de l'Asie. On estime également que la demande globale en énergie au Canada devrait continuer de croître, stimulée par la demande du secteur industriel[16].

Avec des gouvernements stables, une économie forte et des ressources énergétiques importantes, notre pays est bien positionné pour répondre aux besoins locaux et internationaux en énergie. Le tout pourrait aussi se traduire par des possibilités considérables pour les Canadiens. En travaillant en collaboration, les provinces et les territoires pourront profiter de ces opportunités, accroître la performance de l'économie dans son ensemble et protéger l'environnement.

Faire face aux questions de la demande en énergie, de la sécurité et de la diversité des approvisionnements, des nouveaux marchés et des impératifs associés aux changements climatiques exige de faire preuve d'innovation dans l'ensemble de la filière énergétique. On devra aussi faire preuve d'innovation pour réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et contribuer au passage à un avenir faible en carbone.

Bien que l'innovation en matière d'énergie soit cruciale pour la compétitivité et le rayonnement mondial du secteur énergétique du Canada, il est également essentiel de renforcer le positionnement concurrentiel des industries et des secteurs canadiens connexes qui dépendent de l'apport en énergie et dont la sensibilité aux coûts de l'énergie s'est accentuée au cours des dernières années.

12 « Cahier d'information 2014-2015: les marchés de l'énergie », Resources Naturelles Canada, 2014, consulté le 21 mai 2015, http://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/energy/files/pdf/2014/14-0173EnergyMarketFacts_f.pdf.

13 *Ibid.*

14 *Ibid.*

15 « Avenir énergétique du Canada en 2013 : Offre et demande énergétiques à l'horizon 2035 », Office national de l'énergie, 2013, consulté le 21 mai 2015, https://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/ftr/2013/index-fra.html.

16 *Ibid.*

Toutefois, en assurant la gestion de ces vastes réserves en énergie, les provinces et les territoires ont aussi l'importante responsabilité de protéger et de faire progresser les valeurs sociales et environnementales. Elles devront pour ce faire s'assurer que le développement énergétique aide aussi à protéger la santé et la sécurité du public, réduit les répercussions sur l'environnement et les écosystèmes et s'inscrit dans la logique d'un avenir faible en carbone, tout en recherchant une utilisation la plus efficiente possible des ressources énergétiques. Les avantages sociaux et économiques de l'énergie et de l'innovation sont intimement liés.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ÉNERGIE

L'atteinte de nos objectifs environnementaux, la lutte contre les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessiteront une approche globale, à l'échelle de l'ensemble de l'économie, qui fera appel à tous les secteurs et à tous les producteurs de telles émissions. Nous sommes conscients que la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada exigera des mesures qui devront s'accompagner de réglementation et de politiques industrielles, de soutien aux progrès technologiques et à l'innovation, auxquelles s'ajouteront des mesures et un engagement des Canadiens, à titre individuel, au chapitre de notre utilisation de l'énergie, afin de transformer la façon dont nous la consommons.

Dans le cadre des approches plus larges des gouvernements pour faire face aux changements climatiques, nous savons également qu'il est essentiel de transformer notre façon de produire de l'énergie en faisant appel à des approches plus vertes et plus durables du développement énergétique.

Après une augmentation considérable depuis 1990, les émissions de gaz à effet de serre du Canada ont légèrement diminué depuis 2007. Il existe un consensus scientifique confirmant le réchauffement de la planète, ce qui exige des efforts plus soutenus de réduction des gaz à effet de serre dans tous les secteurs de l'économie, notamment de l'industrie manufacturière, des transports, des bâtiments, de l'agriculture, de la production d'électricité, de sa distribution et de son utilisation.

Il n'existe pas de réponse simple. L'avenir énergétique au Canada exige un ensemble de politiques qui enverra dans toute l'économie un message fort et à long terme pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, une diminution de notre empreinte carbone et un soutien à la recherche et à l'innovation indispensables à la progression de ces priorités.

Les changements climatiques qui ont cours au Canada posent aussi des défis pour l'infrastructure énergétique, qui pourrait devenir plus vulnérable en raison des phénomènes météorologiques extrêmes, lesquels entraînent notamment la baisse du niveau d'eau des réservoirs hydroélectriques et des pannes des lignes de transmission. Pour faire face à de telles situations, les collectivités et les industries pourraient avoir besoin de charges minimales stables provenant de multiples sources.

UNE APPROCHE COLLABORATIVE

La *Stratégie canadienne de l'énergie* repose sur la collaboration entre les provinces et les territoires dans le cadre du Conseil de la fédération.

En 2007, les premiers ministres des provinces et des territoires du Canada ont convenu de développer *Une vision partagée de l'énergie au Canada*[17]. Les engagements contenus dans Une vision partagée restent des priorités essentielles pour les provinces et territoires et demeurent pertinents et importants pour l'avenir énergétique de notre pays. Or, depuis que ce rapport a été finalisé, le paysage énergétique a évolué.

Les premiers ministres ont convenu, lors de la rencontre de 2012 du Conseil de la fédération, d'élaborer une Stratégie canadienne de l'énergie renouvelée, fondée sur des principes communs pour la conservation, l'exploitation et l'utilisation de l'énergie. Lors des rencontres du Conseil de la fédération du 27 juillet 2012 et du 25 juillet 2013, la Colombie-Britannique a signalé qu'elle ne participerait pas au processus à ce moment. En novembre 2013 les premières ministres de l'Alberta et de la Colombie-Britannique se sont rencontrées, et l'Alberta s'est dit en accord avec le fait que les cinq conditions posées plus tôt par la Colombie-Britannique visaient à assurer une production responsable de l'énergie, de même que son transport sécuritaire vers les marchés. Dès lors, la Colombie-Britannique a décidé d'adhérer à la stratégie canadienne de l'énergie. Le Québec s'est joint aux discussions en août 2014.

Toutes les provinces et tous les territoires canadiens se sont engagés à s'inspirer des réalisations d'*Une Vision partagée* en évaluant les priorités actuelles et émergentes en matière d'énergie et en recentrant leurs travaux afin de tenir compte des possibilités et des défis nouveaux et existants. En tant que gouvernements responsables de la gestion et de la réglementation des sources d'énergie, les provinces et les territoires sont bien positionnés pour bâtir l'infrastructure énergétique dont ils ont besoin, pour améliorer la viabilité et le rendement environnemental du secteur de l'énergie, et pour développer encore davantage les ressources afin de répondre à la demande canadienne et mondiale en énergie.

En collaboration avec les ministres de l'Énergie provinciaux et territoriaux, les premiers ministres ont établi trois thèmes sur lesquels reposera l'avenir énergétique du Canada : viabilité et conservation, technologie et innovation et acheminement de l'énergie. Ces axes de travail ont une influence importante sur la façon dont nous produisons, acheminons et utilisons l'énergie au Canada. Les premiers ministres ont créé des groupes de travail sur ces trois thèmes, qui ont énoncé les dix axes de travail de la Stratégie.

17 « Une vision partagée de l'énergie au Canada », Conseil de la fédération, 2007, consulté novembre 2014, http://www.pmprovincesterritoires.ca/phocadownload/publications/energystrategy_fr.pdf.

VIABILITÉ ET CONSERVATION

S'appuyer sur les efforts déployés par les individus, les entreprises, les gouvernements et d'autres intervenants afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'abaisser l'empreinte carbone et d'améliorer la compréhension de l'énergie au Canada.

AXES DE TRAVAIL

1. Promouvoir l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie.

2. Passer à une économie plus faible en carboney.

3. Améliorer l'information sur l'énergie et la sensibilisation à cet égard.

TECHNOLOGIE ET INNOVATION

Poursuivre les initiatives en matière de recherche et d'éducation visant à créer de nouvelles technologies, à bâtir le capital humain, et devenir un fournisseur d'énergie plus innovateur et plus concurrentiel.

AXES DE TRAVAIL

4. Accélérer le développement et le déploiement de la recherche et des technologies de l'énergie qui favoriseront une production, une transmission et une utilisation plus efficace de sources d'énergie propre et conventionnelle.

5. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à répondre aux besoins en ressources humaines du secteur de l'énergie maintenant et tout au long du 21e siècle.

6. Faciliter l'exploitation de sources d'énergie renouvelable, verte et/ou plus propre afin de répondre à la demande future et de contribuer aux objectifs et aux priorités sur le plan environnemental.

ACHEMINEMENT DE L'ÉNERGIE

Travailler à bâtir l'infrastructure, à améliorer les processus réglementaires liés à l'énergie, ouvrir les marchés et acheminer de manière responsable les produits énergétiques aux personnes qui en ont besoin.

AXES DE TRAVAIL

7. Créer et améliorer un ensemble de réseaux modernes, fiables et sans danger pour l'environnement pour la transmission et le transport de l'énergie à l'échelle canadienne ou pour l'importation et l'exportation.

8. Améliorer la rapidité et la prévisibilité des processus décisionnels et d'approbation réglementaire tout en maintenant des normes rigoureuses de protection de l'environnement et en protégeant l'intérêt public.

9. Favoriser la diversification du marché.

10. Viser la participation officielle des provinces et des territoires aux discussions et aux négociations internationales sur l'énergie.

55 000 MW = 20 %
des besoins en électricité du Canada

La capacité projetée de production d'énergie éolienne au Canada est évaluée à 55 000 mégawatts, ce qui est suffisant pour répondre à environ 20 % des besoins en électricité du pays.

Les membres des équipes, composées de représentants des provinces et des territoires de tout le pays, ont travaillé en collaboration en vue d'évaluer l'état actuel du secteur de l'énergie et de préciser les défis et les opportunités liés à la collaboration intergouvernementale. En représentant tous les gouvernements, les équipes ont été en mesure de structurer leurs conclusions, en créant ainsi une approche intégrée de l'énergie au Canada.

La *Stratégie canadienne de l'énergie* s'inspire également des points de vue émis par les parties intéressées à travers le pays. En juin 2013, un atelier s'est tenu à Edmonton, en Alberta. Plus de 100 personnes y ont participé, notamment des représentants d'associations de l'industrie, d'organismes non gouvernementaux du secteur de l'environnement, des universitaires, des membres d'instituts politiques et de groupes de réflexion, d'organismes de recherche et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

En juillet 2013, les provinces et les territoires ont livré une mise à jour sur la Stratégie dans un *rapport d'étape au Conseil de la fédération* et ont précisé les défis et les possibilités liés à la réalisation de la vision des premiers ministres pour l'énergie au Canada. Ce rapport a servi de base pour continuer d'aller de l'avant et travailler à partir des progrès accomplis en utilisant les opinions recueillies auprès des parties intéressées pour formuler les objectifs, des mesures et des initiatives qui forment la Stratégie.

Lors de la rencontre de 2014 du Conseil de la fédération à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, les premiers ministres ont discuté de la *Stratégie canadienne de l'énergie* et ont demandé à leurs ministres de l'Énergie de poursuivre leurs efforts pour convenir d'une stratégie renouvelée.

Les premiers ministres ont officiellement approuvé la *Stratégie canadienne de l'énergie* lors de la rencontre de juillet 2015 du Conseil de la fédération à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador.

VISION ET PRINCIPES

La *Stratégie canadienne de l'énergie* exprime une vision renouvelée qui décrit le type d'avenir énergétique auquel aspirent les provinces et les territoires. La Stratégie repose sur un ensemble de principes qui guideront le travail de collaboration effectué dans le cadre de la Stratégie.

La vision et les principes constituent la base à partir de laquelle les provinces et les territoires travailleront ensemble sur les questions relatives à l'énergie et feront croître l'économie, protégeront l'environnement, créeront de nouvelles possibilités pour les individus, les organismes et les entreprises et amélioreront la qualité de vie de tous les Canadiens.

VISION

Le Canada est un chef de file mondial offrant un approvisionnement énergétique sûr, durable et fiable acheminé selon des normes élevées en matière de responsabilité environnementale et sociale, tout en contribuant à la croissance économique continue et à la prospérité de tous les Canadiens.

OBJECTIFS

Une stratégie canadienne de l'énergie devra :

- refléter les valeurs communes des Canadiens;
- renforcer notre économie et créer des emplois;
- repérer les opportunités de développer et de transporter l'énergie, dans le respect des compétences provinciales-territoriales;
- maintenir le plus haut degré de sauvegarde et de protection de l'environnement, notamment en tenant compte des changements climatiques et en réduisant globalement nos émissions de gaz à effet de serre;
- favoriser une économie concurrentielle, un secteur de la recherche et des technologies solide qui contribuera aux opportunités et aux responsabilités énergétiques et environnementales du Canada;
- promouvoir l'exportation, l'expertise et l'innovation en matière d'énergie;
- appuyer une gamme diversifiée d'actifs énergétiques;
- favoriser le développement d'ententes pancanadiennes, régionales et bilatérales en matière de développement, de transport et de transmission de l'énergie.

PRINCIPES

COLLABORATION ET TRANSPARENCE

- Rechercher la collaboration intergouvernementale dans des domaines d'intérêt mutuel du secteur des ressources énergétiques, de la conservation et des technologies liées à l'énergie afin d'optimiser les opportunités et les forces de chaque province et de chaque territoire.
- Collaborer et encourager la coopération, la participation et les partenariats avec d'autres gouvernements et des intervenants clés.
- Respecter les droits et les traités autochtones reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*[18].
- Faire rapport aux premiers ministres sur les progrès réalisés.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

- Agir sur les changements climatiques et viser une économie plus faible en carbone.
- Reconnaître l'importance d'une exploitation énergétique responsable sur le plan social et environnemental, des réseaux de transport et des technologies habilitantes qui favorisent la conservation et l'efficience énergétiques, ainsi que l'efficacité dans l'utilisation des sources d'énergie.
- Passer à une économie plus faible en carbone en faisant appel aux initiatives appropriées telles que la fixation des prix du carbone, le captage et le stockage du carbone et d'autres innovations technologiques, tout en répondant aux besoins actuels et futurs en énergie.

SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ET STABILITÉ

- Assurer un approvisionnement en énergie sûr pour tous les Canadiens grâce à un transport et à une transmission ouverts et non discriminatoires des ressources énergétiques.
- Assurer un accès ouvert et non discriminatoire aux réseaux de transmission électrique, conformément à la réglementation d'accès ouvert de la Federal Energy Regulatory Commission.
- Maintenir un système réglementaire efficace, efficient et transparent qui contribuera à un développement énergétique responsable et assurera le maintien d'une gestion environnementale rigoureuse.
- Accroître et diversifier l'approvisionnement et la distribution des énergies vertes et faibles en carbone.

18 Il est reconnu que le Québec n'a pas entériné la *Loi constitutionnelle de 1982*.

BÂTIR NOTRE AVENIR ÉNERGÉTIQUE

La *Stratégie canadienne de l'énergie* expose les principales activités pour chacun des dix axes de travail, en précisant les objectifs et les mesures. Ensemble, ces objectifs et ces mesures permettent de progresser considérablement dans chacun de ces axes. La Stratégie aidera ainsi les provinces et les territoires à réaliser la vision de l'avenir énergétique du Canada.

La Stratégie propose diverses initiatives en matière d'énergie aux fins de collaboration intergouvernementale que les provinces et les territoires jugent important à court terme de déployer pour façonner l'avenir énergétique du Canada. Plusieurs initiatives prioritaires sont décrites dans cette stratégie. Les provinces et les territoires participeront aux initiatives qu'ils jugent pertinentes en fonction de leurs propres forces, opportunités et priorités.

Le **développement énergétique** apporte **des milliards de dollars en revenus** au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces revenus **aident au financement de services et de programmes prioritaires** pour les **Canadiens**.

VIABILITÉ ET CONSERVATION

1. Promouvoir l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie.

L'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie peuvent jouer un rôle de premier plan dans la diminution des coûts de l'énergie et la réduction des impacts sur l'environnement découlant de l'exploitation des ressources énergétiques et de leur utilisation. Il s'agit aussi d'éléments fondamentaux pour entraîner des réductions considérables des émissions de gaz à effet de serre. Au Canada, la tendance penche vers une meilleure efficacité énergétique. Ainsi, de 1990 à 2008, l'intensité énergétique du Canada (l'utilisation de l'énergie par dollar de PIB) a décru en moyenne de 1,2 % par année[19].

La consommation énergétique totale du Canada continue toutefois de croître. De 1990 à 2009, la consommation d'énergie au Canada a augmenté de 23 %[20]. La quantité d'énergie utilisée par les consommateurs a aussi augmenté au cours de cette période, d'abord en raison des hausses de consommation dans les transports (30 %) et les secteurs industriel (37 %), résidentiel (16 %), commercial et institutionnel (13 %).

Par des politiques publiques et de l'information, les provinces et les territoires peuvent aider les secteurs ci-dessus à optimiser ou à réduire leur consommation d'énergie. Même des changements minimes dans ces secteurs peuvent donner lieu à des gains considérables en efficacité et en conservation de l'énergie en aval de la chaîne d'approvisionnement. Idéalement, les efforts devraient viser à encourager les consommateurs à faire des choix écoénergétiques et les différents secteurs à accélérer l'adoption de produits et de technologies qui améliorent l'efficacité et la conservation de l'énergie.

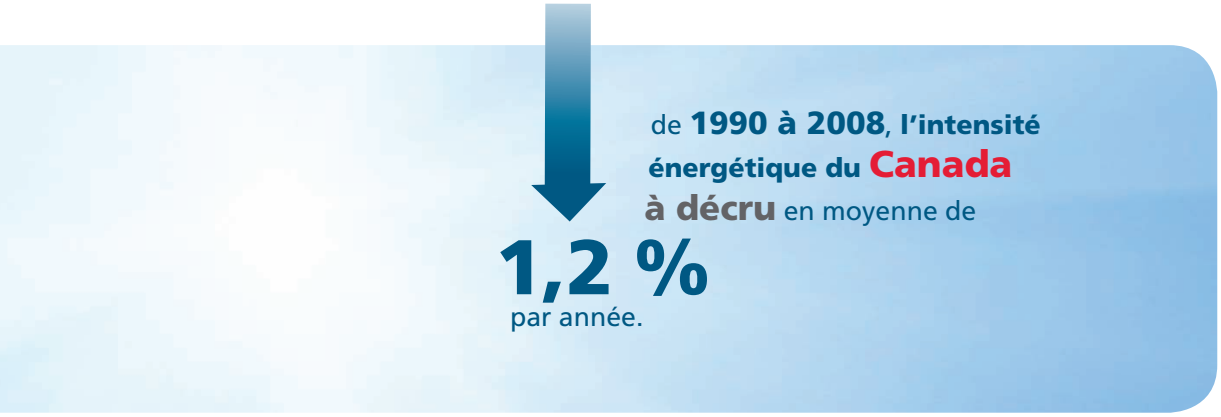

19 « Avenir énergétique du Canada en 2013 », Office national de l'énergie.

20 « Statistiques supplémentaires pour Énergie », Ressources naturelles Canada, 2013, consulté le 21 mai 2015, www.rncan.gc.ca/publications/statistiques-faits/1240.

79 % de toute **l'électricité générée** au **Canada** **provient de sources qui ne produisent pas ou peu d'émissions de carbone**, ce qui contribue à appuyer les objectifs de notre pays, en matière d'économie et de changements climatiques.

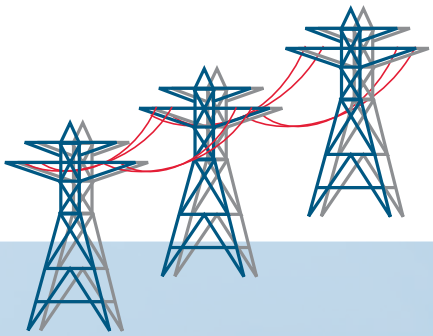

OBJECTIF ET MESURES

Objectif 1.1
Favoriser une meilleure compréhension des avantages de l'efficacité énergétique et de la conservation de l'énergie chez les Canadiens.

Mesure 1.1.1
Accroître l'accès des consommateurs à une information fiable et pertinente en matière d'utilisation de l'énergie pour favoriser une prise de décision éclairée, influer sur les changements de comportements et sensibiliser aux avantages de l'efficacité énergétique et de la conservation de l'énergie.

Objectif 1.2
Maximiser l'accès à des économies d'énergie pour tous les consommateurs d'énergie.

Mesure 1.2.1
Miser sur les prêts, les subventions et les programmes de rabais existants, ainsi que sur la taxation pour surmonter les obstacles financiers et faire en sorte que les consommateurs disposent d'un accès équitable et raisonnable aux avantages qui découlent de l'efficacité énergétique.

Objectif 1.3
Encourager la transformation du marché grâce à des politiques ciblées, y compris de la réglementation, visant l'efficacité et la conservation énergétiques.

Mesure 1.3.1
Évaluer les possibilités de mise en œuvre ou d'expansion de politiques de rendement minimal en efficacité énergétique, notamment des normes plus élevées, afin de favoriser l'adoption de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique, principalement dans des secteurs comme les transports et les bâtiments, mais aussi pour les électroménagers.

L'ÉVALUATION COMPARATIVE, GAGE DE MEILLEURS RÉSULTATS

Démontrer une progression dans les initiatives visant une meilleure efficacité énergétique exige une mesure de base pour le rendement de l'utilisation de l'énergie. En connaissant les exigences énergétiques de technologies précises, nous serons mieux en mesure de concevoir et de viser les bénéfices les plus élevés possible découlant de nos efforts pour accroître l'efficacité énergétique du Canada.

INITIATIVE :
Améliorer l'efficacité énergétique en adoptant les principes de comparaison du rendement énergétique et en visant l'application de pratiques comparatives avec une concentration d'abord sur les édifices et les parcs de véhicules du secteur public.

2. Transition vers une économie plus faible en carbone.

Les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada ont augmenté de 18 % de 1990 à 2013[21]. Cette augmentation découle en grande partie de la production de carburants fossiles et de l'utilisation de carburants pour le transport. Depuis 1990, on assiste toutefois à une diminution annuelle moyenne de l'intensité des émissions canadiennes et on prévoit que cette tendance se poursuivra jusqu'en 2020[22]. D'autres mesures pour une exploitation plus durable des ressources énergétiques du Canada continueront de répondre aux préoccupations relatives aux émissions de gaz à effet de serre et aux changements climatiques et d'aider le Canada à passer à une économie plus faible en carbone.

Encourager la transition vers une économie plus faible en carbone implique des changements de comportement et de nouvelles façons de faire, ainsi que la conception et l'intégration au marché de nouvelles technologies, et tout cela demande du temps. En vue d'encourager l'innovation à cet égard, les provinces et les territoires peuvent travailler ensemble à une meilleure gestion du carbone partout au pays, notamment en investissant des efforts pour mesurer et réduire les émissions. La nature des mécanismes de contrôle du carbone variera en fonction des besoins particuliers de chaque gouvernement. Ces besoins peuvent aller du recours à de nouvelles technologies qui atténuent, captent ou stockent le carbone, jusqu'à des politiques qui incitent le marché à réduire ou à éliminer les émissions, notamment la fixation d'un prix pour le carbone.

La transition vers une économie plus faible en carbone sera soutenue encore davantage par les provinces et les territoires qui se pencheront sur le recours potentiel à des politiques axées sur le marché et créatrices d'incitatifs économiques, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. De plus, les provinces et les territoires peuvent explorer diverses approches relatives aux exigences de déclaration des émissions et avoir recours à une démarche uniforme et coordonnée dans tout le Canada, ce qui jettera les bases pour les progrès futurs en matière de gestion du carbone.

21 « Rapport d'inventaire national 1990-2013 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada – Sommaire », Environnement Canada, 2014, consulté le 21 mai 2015

22 « Tendances en matière d'émissions au Canada », Environnement Canada, 2013, consulté le 21 mai 2015, https://www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=1723EA20-77AB-4954-9333-69D1C4EBD0B2

OBJECTIF ET MESURES

Objectif 2.1
Créer des mécanismes complémentaires de contrôle du carbone dans tout le Canada.

Mesure 2.1.1
Étudier diverses approches relatives aux exigences de déclaration des émissions de gaz à effet de serre afin d'améliorer constamment et d'harmoniser, autant que possible, les données d'inventaire pour tout le Canada.

Objectif 2.2
Favoriser la compréhension, par les gouvernements, de l'utilisation de politiques axées sur le marché visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Mesure 2.2.1
Revoir et explorer la possibilité d'élargir l'utilisation de mécanismes fondés sur le marché dans tout le Canada et préciser les opportunités de promouvoir la collaboration afin d'accroître l'efficacité et l'efficience des programmes.

Objectif 2.3
Rechercher activement des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, assorties de cibles appuyées par des principes scientifiques solides.

Mesure 2.3.1
Collaborer à l'élaboration d'options pour une approche intégrée, pancanadienne et nord-américaine, de réduction des gaz à effet de serre. Une telle approche devrait s'inspirer des initiatives lancées par les gouvernements visant à accroître leur capacité à mettre en œuvre des mesures ambitieuses, avec la souplesse voulue, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette approche devrait aussi tenir compte des effets possibles sur la compétitivité.

FAIRE LE BILAN DES DÉCLARATIONS DES ÉMISSIONS

Préciser et examiner les approches actuelles des gouvernements en matière de déclaration des émissions permettra de développer des approches complémentaires de déclaration des émissions de carbone.

INITIATIVE :
Mettre à profit les enseignements et faciliter la transition vers une économie faible en carbone, en procédant à un examen des approches existantes et des pratiques exemplaires liées aux déclarations des émissions par les installations industrielles et au prix des émissions dans tous les gouvernements des provinces et des territoires.

Le **Canada** se classe en **troisième place** pour sa production d'hydroélectricité, qui est utilisée pour générer **63 % de toute l'électricité au pays.**

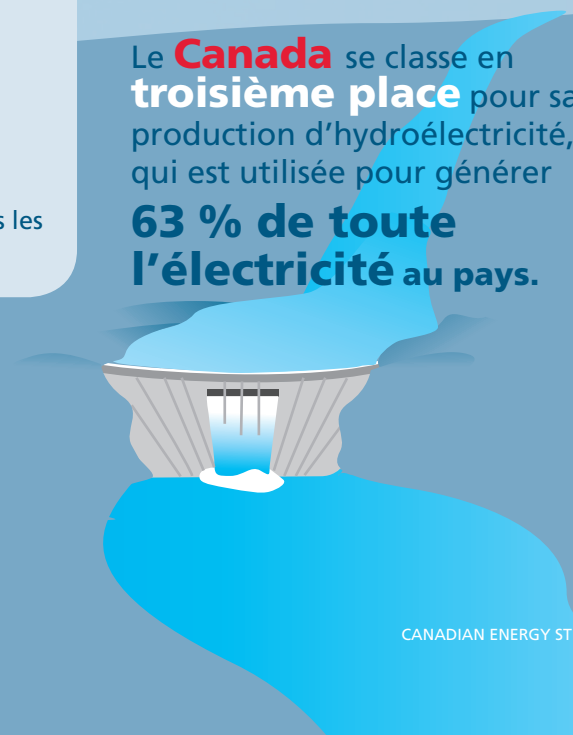

3. Améliorer l'information sur l'énergie et la sensibilisation à cet égard.

Il existe une somme d'information considérable sur l'énergie, mais il n'est pas toujours facile d'y accéder et la pertinence de cette information dans la vie de tous les jours ne va pas nécessairement de soi. Améliorer la qualité et l'accessibilité de l'information sur l'énergie peut comporter de multiples avantages. De plus, améliorer l'accès à une information fiable et objective favorise une meilleure compréhension de l'énergie. Les Canadiens et l'industrie seront ainsi plus aptes à prendre des décisions éclairées dans leurs choix liés à l'énergie, y compris en ce qui concerne les investissements en technologies écoénergétiques. Les gouvernements auront aussi accès à plus d'information qui permettra de créer des politiques efficaces en matière d'énergie.

Lorsque les citoyens comprennent les concepts fondamentaux liés à l'énergie, sont sensibles aux enjeux qui s'y rattachent et ont accès à de l'information pertinente, ils sont plus enclins à faire des choix qui améliorent leur utilisation de l'énergie. Une population mieux informée stimule encore davantage des échanges constructifs sur l'énergie et favorise des décisions éclairées. Les provinces et les territoires peuvent travailler ensemble à préciser, à recueillir et à donner accès aux meilleures données possibles en matière d'émissions de gaz à effet de serre et d'énergie. En tenant compte du fait que les données sur l'énergie proviennent de diverses sources, la participation d'autres gouvernements, de l'industrie, du milieu universitaire, d'organismes sans but lucratif et d'autres intervenants appropriés aidera à accroître la qualité et la disponibilité des données sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'énergie.

Le **Canada** est le **deuxième plus important** producteur **mondial** d'uranium.

OBJECTIF ET MESURES

Objectif 3.1
Améliorer la qualité des données sur l'énergie dans tout le Canada.

Mesure 3.1.1
Collaborer avec les intervenants du secteur de l'énergie afin de définir les améliorations possibles en matière d'identification, de collecte et de gestion des données sur l'énergie et sur les émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Objectif 3.2
Accroître la sensibilisation et la compréhension de l'énergie au Canada.

Mesure 3.2.1
Encourager les différents secteurs et les parties intéressées à assumer un rôle de chef de file afin d'améliorer l'accès, de favoriser la compréhension et d'utiliser des méthodes novatrices pour présenter et diffuser les données et l'information sur l'énergie et sur les émissions de gaz à effet de serre auprès de tous les utilisateurs.

10 % du produit intérieur brut du Canada

Près de **10 %** du produit intérieur brut (PIB) du Canada **provient du secteur de l'énergie**.

Indirectement, **des centaines de milliers de Canadiens** sont **employés dans des industries qui appuient le secteur de l'énergie** – services financiers, services de génie, construction et fabrication d'équipement.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT POUR AMÉLIORER L'INFORMATION SUR L'ÉNERGIE AU CANADA
Il existe à l'heure actuelle des sources d'information fiables et crédibles. Améliorer l'accès, la sensibilisation et la compréhension de l'énergie doit aller au-delà de la seule information fournie par le gouvernement.

INITIATIVE :
Améliorer la disponibilité d'une information fiable et crédible en matière d'énergie, y compris les données sur les services énergétiques, et explorer les approches cohérentes pour la collecte et la gestion des données sur l'énergie au Canada en travaillant en partenariat avec les intervenants et l'industrie de l'énergie et d'autres secteurs.

TECHNOLOGIE ET INNOVATION

4. Accélérer le développement et le déploiement de la recherche et des technologies de l'énergie qui favoriseront une production, une transmission et une utilisation plus efficace de sources d'énergie propre et conventionnelle.

Le Canada a la possibilité de mettre à profit des solutions énergétiques variées et de devenir un chef de file mondial de l'innovation énergétique. Favoriser une plus grande innovation et le développement technologique est important pour améliorer le rendement environnemental du secteur de l'énergie et la compétitivité économique du Canada à l'échelle mondiale.

L'industrie de l'énergie du Canada a profité des progrès des dernières décennies en matière de recherche et de technologie. Il existe maintenant des opportunités de miser sur ces progrès et de déployer de nouvelles technologies qui améliorent l'efficacité et la sécurité énergétique et élargissent l'utilisation de sources d'énergie plus propre. Parmi celles-ci, mentionnons la recherche sur un large éventail de technologies susceptibles de contribuer à une plus grande utilisation de sources d'énergie propre. Les nouvelles technologies énergétiques émergentes favorisent la prospérité économique, la création d'emplois hautement spécialisés, un avenir énergétique sûr et durable et une économie forte qui exporte l'innovation canadienne et les produits énergétiques.

Les provinces et les territoires peuvent travailler ensemble afin d'identifier les forces et les lacunes de ces recherches, de cibler le financement et d'autres formes de soutien, de coordonner les efforts en matière de recherche et de collaborer afin de faire connaître des projets de technologies. Partager l'expertise et les pratiques exemplaires en recherche et en démonstration des technologies peut fournir l'occasion de déployer et de mettre en marché les découvertes canadiennes dans le secteur de l'énergie. Les provinces et les territoires peuvent aussi explorer davantage les moyens de commercialiser à l'échelle internationale les résultats de la recherche et de l'innovation dans le secteur, notamment les produits technologiques.

De telles initiatives créeraient des possibilités pour des secteurs énergétiques novateurs et en croissance rapide tels que les microgrilles, les technologies vertes et l'énergie renouvelable, en aidant à diversifier et à améliorer la productivité dans les activités énergétiques traditionnelles, à créer des emplois à l'échelle locale et en permettant au Canada de s'imposer comme chef de file sur les marchés mondiaux.

OBJECTIF ET MESURES

Objectif 4.1

Améliorer la recherche sur les technologies de transition qui favorisent une production, une conversion, un stockage, une transmission, une distribution et une consommation sûrs et durables de l'énergie, ce qui permettra de lutter contre les changements climatiques et ses effets.

- **Mesure 4.1.1**
  Identifier les lacunes dans la recherche existante, les obstacles au développement technologique et les possibilités d'élargir la recherche.

- **Mesure 4.1.2**
  Appuyer le développement et le recours à de nouvelles pratiques et technologies et à une infrastructure favorisant la résilience des systèmes énergétiques et l'expansion des sources d'énergie renouvelable dans les systèmes énergétiques existants.

Objectif 4.2

Travailler en collaboration avec les gouvernements et les principales parties intéressées, appuyer un meilleur partage du savoir en matière de recherche d'innovation, de démonstration, de production et d'utilisation de l'énergie.

- **Mesure 4.2.1**
  Partager les pratiques novatrices liées à la démonstration de technologies et à leur mise en œuvre, y compris les ententes bilatérales et multilatérales.

- **Mesure 4.2.2**
  Faciliter les projets de recherche effectués en collaboration entre les gouvernements, l'industrie et les établissements universitaires, notamment l'identification des opportunités, pour les entreprises canadiennes, de mettre à profit l'expertise des gouvernements des provinces et des territoires en promotion des exportations et en matière de partenariats liés à l'énergie.

Objectif 4.3

Identifier les nouvelles approches visant à favoriser une adoption plus large des processus, des produits et des services d'innovation pour le secteur de l'énergie.

- **Mesure 4.3.1**
  Rechercher de nouveaux modèles de financement pour les innovations en énergie afin d'élargir les marchés et d'attirer des investisseurs.

- **Mesure 4.3.2**
  Explorer les options visant à améliorer la collaboration pour une stratégie de l'innovation en énergie pour les collectivités éloignées hors réseau, laquelle pourrait être présentée au gouvernement fédéral par les premiers ministres des provinces et des territoires.

COORDONNER LA RECHERCHE ET LA DÉMONSTRATION DE TECHNOLOGIES

Il est important d'aborder les enjeux de sécurité et d'intégrité de l'infrastructure tant pour protéger notre environnement que pour le maintien du statut de producteur d'énergie responsable du Canada.

INITIATIVE :

Coordonner la recherche et la démonstration de technologies novatrices qui renforcent le développement de l'énergie, notamment en ce qui concerne la sécurité et l'intégrité de l'infrastructure.

5. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à répondre aux besoins en ressources humaines du secteur de l'énergie maintenant et au cours du 21e siècle.

Un nombre important de professionnels, de travailleurs spécialisés et d'autres travailleurs qualifiés se trouve au cœur de l'industrie de l'énergie et soutient le développement des ressources énergétiques, des technologies de l'énergie, de la gestion, de l'efficacité et de la conservation de l'énergie. Pour croître et demeurer concurrentielle, l'industrie de l'énergie au Canada doit pouvoir compter sur une main-d'œuvre stable, composée d'employés qualifiés. Elle a aussi besoin de formation adaptée au secteur énergétique et d'une expertise en matière de technologies de comptabilisation et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

On estime qu'au cours de la prochaine décennie seulement, les industries des ressources au Canada auront besoin de centaines de milliers de travailleurs, notamment :

- 45 000 nouveaux travailleurs seront nécessaires dans le secteur de l'électricité d'ici 2016[23].
- de 62 500 à 84 000 nouveaux travailleurs seront nécessaires dans les secteurs pétrolier et gazier d'ici 2022[24,25].
- de 85 723 à 126 590 nouveaux travailleurs seront nécessaires dans l'exploration minière, l'extraction et le traitement primaire du minerai d'ici 2025[26].

Les provinces et les territoires ont la possibilité de travailler avec l'industrie et les employeurs à renforcer les marchés du travail à travers le pays et à répondre aux besoins en ressources humaines du secteur de l'énergie au sens large. Il est possible d'améliorer le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans ce secteur en augmentant les possibilités de développement des compétences et de formation à l'emploi ainsi que les programmes d'apprentis. De telles mesures pourraient rendre le secteur de l'énergie plus attrayant pour les personnes qui entrent sur le marché du travail et améliorer la participation à l'industrie de l'énergie des groupes sous-représentés, notamment les Autochtones et les personnes handicapées.

Grâce à la collaboration, les provinces et les territoires peuvent améliorer la recherche et l'analyse du marché du travail. Les connaissances sur le marché du travail seront renforcées et les systèmes d'éducation et de formation pourront concevoir des programmes d'enseignement aptes à répondre à la demande en main-d'œuvre actuelle et à la demande future du secteur. En appuyant le développement d'une main-d'œuvre canadienne plus mobile, où les travailleurs pourront répondre aux besoins en main-d'œuvre là où c'est nécessaire, les provinces et les territoires peuvent relever les défis en matière de ressources humaines auxquels est confronté le secteur de l'énergie.

L'industrie de l'énergie emploie directement plus de 280 000 Canadiens.

23 « Programme d'information sur le marché du travail », Ressources humaines, industrie électrique du Canada, 2011, consulté le 4 mai 2015, http://electricityhr.ca/french/programs-projects/programme-dinformation-sur-le-marche-du-travail.

24 PetroLMI, « *The Decade Ahead: Labour Market Outlook to 2022 for Canada's Oil and Gas Industry* », *Careers in Oil and Gas*, 2013, consulté le 4 mai 2015, http://www.iecbc.ca/sites/default/files/Enform%20Petroleum%20Labour%20Market%20Information%20canada_labour_market_outlook_to_2022_report_may_2013.pdf.

25 Bien que les perspectives de création d'emploi à long terme dans le secteur gazier et pétrolier soient incertaines, le secteur pourrait perdre un certain nombre d'emplois en raison de la baisse des prix du pétrole, de la réduction des dépenses en immobilisation, de la baisse du nombre de nouveaux puits et du ralentissement de la construction. PetroLMI, « *HR Trends and Insights: Falling Oil Prices and Decreased Industry Spending – Employment Impacts* », *Careers in Oil and Gas*, 2015, consulté le 21 mai 2015, http://www.careersinoilandgas.com/labour-market-information/reports.

26 « Industrie minière canadienne : emploi, besoins en matière d'embauche et personnes compétentes disponibles – aperçu pour la prochaine décennie », Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, 2014, consulté le 4 mai 2015, http://www.mihr.ca/fr/news/Mihr-enews_June2015.asp.

OBJECTIF ET MESURES

Objectif 5.1

Améliorer l'accès à l'emploi dans le secteur de l'énergie pour tous les Canadiens et accroître la participation des groupes sous-représentés grâce à des partenariats avec les employeurs, les collectivités, les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de formation.

Mesure 5.1.1
Définir les mécanismes visant à accroître les investissements dans le développement de la main-d'œuvre et les programmes de formation, notamment les partenariats avec les gouvernements et les établissements scolaires.

Mesure 5.1.2
Aider les Canadiens sous-représentés, tels que les Autochtones, les handicapés et les travailleurs plus âgés, à avoir accès et à profiter des opportunités qu'offre le marché du travail dans le secteur de l'énergie.

Objectif 5.2

Améliorer l'information sur l'offre et la demande en main-d'œuvre dans le secteur de l'énergie afin de faciliter la planification de projets, les initiatives en formation et en emploi et la sensibilisation aux possibilités de carrière.

Mesure 5.2.1
Définir les principales occupations de base et les exigences en matière de compétences pour le secteur de l'énergie et collaborer avec les établissements d'enseignement postsecondaire, les instituts de formation et l'industrie afin de favoriser une bonne disponibilité de diplômés.

Mesure 5.2.2
Améliorer la collecte d'information sur le marché du travail et rendre cette information plus exacte, plus actuelle, plus accessible et plus facile à comprendre pour le public.

Objectif 5.3

Accroître le nombre de travailleurs qualifiés embauchés dans le secteur de l'énergie et voir à ce qu'ils y demeurent.

Mesure 5.3.1
Travailler en collaboration afin de continuer de supprimer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre dans le Canada et d'accroître l'immigration de travailleurs de métiers en demande dans le secteur de l'énergie.

Mesure 5.3.2
Identifier les stratégies qui aideront les travailleurs existants à :

- faire la transition vers des emplois plus spécialisés et vers une progression sur le plan professionnel;
- être admissibles à occuper des emplois spécialisés grâce à une formation adaptée et/ou à des programmes d'apprentis;
- conserver leur emploi dans le secteur de l'énergie.

FAVORISER LA TRANSITION DES GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS VERS DES EMPLOIS DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Des approches socio-économiques sont nécessaires pour favoriser le développement des compétences, la formation professionnelle pratique et le soutien en matière de compétences sociales et de vie, ainsi que les possibilités d'emploi et d'inclusion. Ces approches aideront à soulever les enjeux multidimensionnels auxquels font parfois face les groupes sous-représentés et marginalisés.

INITIATIVES :

Offrir un support complet pour le développement des compétences, la formation professionnelle et un support social, afin que les groupes sous-représentés puissent effectuer avec succès leur transition vers des emplois dans le secteur de l'énergie.

Mettre en place des partenariats régionaux afin de combler les lacunes en matière de compétences, d'améliorer les programmes de formation, de recruter et retenir les travailleurs, ainsi que d'explorer les options pour supprimer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre encore existants.

6. Faciliter l'exploitation de sources d'énergie renouvelable, verte et/ou plus propre afin de répondre à la demande future et de contribuer aux objectifs et aux priorités sur le plan environnemental.

L'accès à un approvisionnement en énergie abordable, propre et fiable est essentiel à la prospérité économique, au développement durable et à la transition vers une économie faible en carbone. Bien que les Canadiens aient largement accès à l'énergie, il est possible d'améliorer la disponibilité de sources d'énergie renouvelable, verte et plus propre, particulièrement pour les collectivités éloignées et hors réseau. Une énergie propre et renouvelable permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à l'utilisation de l'énergie, tout en augmentant la diversité des approvisionnements et en offrant un plus grand choix aux consommateurs.

L'hydroélectricité est la principale source d'électricité[27] produite au Canada et constituait, en 2012, 57 % de toute la capacité de production du pays en matière d'électricité . Les sources d'énergie renouvelable ont toutefois le potentiel de constituer une part encore plus importante du panier énergétique du Canada. Les sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne, la biomasse et la géothermie fournissent à l'heure actuelle 18 p. cent de tout l'approvisionnement en énergie primaire[28]. De 2008 à 2012, les sources d'énergie non renouvelable comme l'énergie solaire et l'éolienne, la biomasse et les énergies marémotrice et ondulatoire ont été les formes de production d'énergie dont la croissance a été la plus rapide[29].

En travaillant ensemble, les provinces et les territoires peuvent améliorer le développement et le déploiement efficace de sources d'énergie renouvelable, verte et plus propre ainsi que libérer le plein potentiel des carburants renouvelables pour l'électricité, le chauffage et le transport. Bien que les technologies liées à l'énergie propre et renouvelable deviennent moins coûteuses, leur déploiement peut être complexe. Intégrer de telles technologies aux réseaux électriques existants n'est toutefois pas chose facile. Une intégration efficiente est essentielle pour faire en sorte que les sources d'énergie propre et renouvelable puissent constituer une part plus importante du panier énergétique du Canada. Des approches novatrices telles que le stockage de l'énergie, les réseaux intelligents et la microgénération sur place permettraient de relever les défis technologiques associés au déploiement d'une énergie propre et renouvelable.

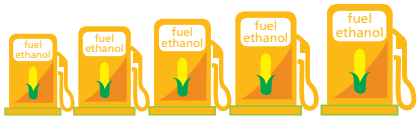

Le Canada est le cinquième plus important producteur mondial d'éthanol.

27 « Avenir énergétique du Canada en 2013 », Office national de l'énergie.

28 « Données canadiennes sur la production d'énergie et l'efficacité énergétique », Gouvernement du Canada, 2015, consulté le 4 mai 2015, http://climatechange.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=4622629B-1.

29 « Avenir énergétique du Canada en 2013 », Office national de l'énergie.

OBJECTIF ET MESURES

Objectif 6.1

Soutenir un déploiement efficient des sources d'énergie propre et renouvelable dans tout le Canada.

- **Mesure 6.1.1**
  Améliorer l'utilisation d'une énergie plus propre et renouvelable pour la production d'électricité, les processus industriels, le chauffage et les transports.

- **Mesure 6.1.2**
  Encourager le déploiement plus poussé d'énergies renouvelables alternatives grâce à l'utilisation d'approches novatrices telles que le stockage de l'énergie, les réseaux intelligents et la microgénération sur place.

Objectif 6.2

Favoriser un meilleur accès à un approvisionnement en énergie abordable, propre et fiable pour tous les Canadiens.

- **Mesure 6.2.1**
  Travailler avec les communautés autochtones, les collectivités rurales ou éloignées et d'autres partenaires à accroître le nombre de projets favorisant l'utilisation d'une énergie plus propre et renouvelable afin de réduire la dépendance au diésel de ces communautés hors réseau.

- **Mesure 6.2.2**
  Examiner les possibilités d'accroître l'interconnectivité comme moyen de soutenir le développement de projets dans le secteur de l'énergie alternative renouvelable.

- **Mesure 6.2.3**
  Préciser les possibilités permettant d'assurer une sécurité constante des approvisionnements et de l'infrastructure énergétique en tenant compte des répercussions et de l'incertitude liées à un climat changeant.

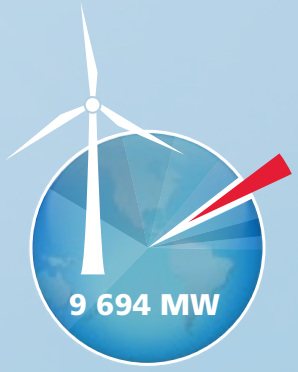

Le **Canada** est au **septième rang mondial** pour sa **capacité de production d'énergie éolienne** en place.

PLANIFIER AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS EN ÉNERGIE DES COMMUNAUTÉS HORS RÉSEAU

Grâce à la collaboration entre les gouvernements, les besoins en électricité des communautés éloignées et hors réseau peuvent être pris en charge, les défis surmontés et les possibles solutions communes identifiées.

INITIATIVE :

Concevoir un plan d'action visant à accroître l'accès à un approvisionnement fiable en énergie abordable, propre et renouvelable pour les communautés hors réseau.

ACHEMINEMENT DE L'ÉNERGIE

7. Créer et améliorer un ensemble de réseaux modernes, fiables et sans danger pour l'environnement pour la transmission et le transport de l'énergie à l'échelle canadienne ou pour l'importation et l'exportation.

Le Canada possède à l'heure actuelle une infrastructure considérable dans le secteur de l'énergie. On trouve aujourd'hui au pays 105 000 kilomètres d'oléoducs pour le transport d'hydrocarbures[30] et le réseau de transmission de l'électricité regroupe plus de 160 000 kilomètres de lignes à haute tension[31]. On doit maintenant déterminer l'infrastructure nécessaire à assurer et soutenir le transport et la transmission des produits énergétiques au Canada de maniére fiable et efficiente. Au fur et à mesure que la production énergétique s'accroît pour répondre à la demande croissante au plan domestique et dans le reste du monde, notre pays doit pouvoir compter sur les oléoducs, les réseaux électriques et sur d'autres composantes de l'infrastructure énergétique nécessaires à l'acheminement des produits énergétiques de façon à accroître les débouchés comportant une valeur ajoutée et à favoriser l'auto-suffisance et l'indépendance énergétique.

Par exemple, les investissements dans de nouvelles lignes de transmission électrique et de nouveaux oléoducs pour les hydrocarbures offrent la possibilité :

- de contribuer à la sécurité énergétique;
- d'assurer le développement et la distribution de nouvelles sources d'énergie renouvelable et plus propre;
- d'assurer un transport et une transmission sûrs et responsables des produits énergétiques;
- d'améliorer la fiabilité et la résistance du système de transmission;
- de favoriser une meilleure intégration des sources d'énergie renouvelable et plus propre aux systèmes électriques;
- de maximiser les avantages que pourront tirer les Canadiens de nos ressources énergétiques.

La prochaine génération de projets d'exploitation des ressources énergétiques sera cruciale pour la sécurité énergétique et le bien-être économique du Canada. De plus, de nouveaux projets d'exploitation d'énergies renouvelables contribueront à l'atteinte des objectifs du Canada en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'infrastructure de transmission et de transport de l'énergie fanchit souvent les frontiéres des provinces et des territoires. Il est donc important pour les provinces et les territoires de collaborer en partageant l'information, en mettant en œuvre des pratiques exemplaires et en facilitant l'acheminement efficace et sûr des produits énergétiques entre les provinces et les territoires. Des mécanismes de transport et de transmission ouverts et non discriminatoires des produits énergétiques acrroissent l'accès, la capacité et, l'utilisation optimale des sources d'énergie existantes et celles en devenir.

Les provinces et les territoires peuvent aussi montrer aux Canadiens et au reste du monde que la transmission et le transport de produits énergétiques font l'objet d'une gestion responsable au Canada.

Le Canada dispose à l'heure actuelle d'un réseau d'infrastructure sûr et stable pour la distribution de l'énergie. En plus de construire de nouvelles infrastructures, il sera important pour les gouvernements de continuer à investir pour le maintien de l'infrastructure existante afin qu'elle demeure fiable et sécuritaire. Les provinces et les territoires peuvent aussi travailler à renforcer la sécurité physique des réseaux énergétiques afin de les protéger contre les menaces naturelles (des phénomènes météorologiques extrêmes, p. ex.) et les risques causés par les humains (cybermenaces, erreur humaine, etc.).

30 « Transporter l'énergie en toute sécurité : Une étude sur la sécurité du transport des hydrocarbures par pipelines, navires pétroliers et wagons-citernes au Canada », Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, 2013, consulté le 30 août 2013, www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/411/ENEV/DPK/22Aug13/home-f.htm.

31 «*Energy Policies of IEA Countries – Canada 2009 Review*», Agence internationale de l'énergie, 2010, consulté le 22 mai 2015, https://www.iea.org/publications/freepublications/publication/canada2009.pdf.

OBJECTIF ET MESURES

Objectif 7.1
Assurer la présence d'une infrastructure régionale, canadienne et internationale pour le transport et la transmission de produits énergétiques vers les marchés domestique et internationaux.

- **Mesure 7.1.1**
  Compiler et évaluer la capacité de l'infrastructure de transport et de transmission existante afin de faciliter le transport de produits énergétiques entre les provinces et les territoires.
- **Mesure 7.1.2**
  Identifier les priorités communes pour les projets d'infrastructure énergétique en vue de faire face aux contraintes en matière de transport et de transmission et de satisfaire à la demande.
- **Mesure 7.1.3**
  Préciser le type, la nature et la quantité de produits énergétiques par province et par territoire (par région) exigeant une infrastructure améliorée pour le transport et la transmission afin de faciliter le transport et la transmission sécuritaire et économique des ressources énergétiques.
- **Mesure 7.1.4**
  Préciser les investissements nécessaires pour soutenir et améliorer l'infrastructure de transmission et de transport.

Objectif 7.2
Maintenir des pratiques exemplaires sur le plan mondial pour la construction et l'exploitation sécuritaire, efficace, fiable résistante et respectueuse de l'environnement de l'infrastructure énergétique du Canada.

- **Mesure 7.2.1**
  Préciser les lacunes en matière de recherche et explorer les possibilités de réaliser des recherches conjointes.
- **Mesure 7.2.2**
  Identifier et adopter les pratiques exemplaires sur les plans politique et réglementaire dans les provinces, les territoires et à l'échelle internationale, et explorer la possibilité de mettre sur pied des normes communes en matière de technologie.

Objectif 7.3
Faciliter de plus grands échanges et des transferts d'énergie entre et les provinces et les territoires.

- **Mesure 7.3.1**
  Collaborer, entre gouvernements provinciaux et territoriaux, afin d'identifier les possibilités d'accroître le développement de la transmission d'électricité entre les provinces et les territoires.
- **Mesure 7.3.2**
  Élargir l'accès à l'infrastructure de transmission et de transport en améliorant la collaboration provinciale-territoriale et régionale afin de faciliter le libre commerce de l'électricité.
- **Mesure 7.3.3**
  Demeurer conforme, évaluer de façon continue et satisfaire les normes en matière de fiabilité de la transmission, et veiller à ce que tout achat et toute vente d'électricité entre les provinces et les territoires respectent les règles du marché nord-américain et soient conclus sur une base commerciale.
- **Mesure 7.3.4**
  Partager l'information sur les mécanismes réglementaires provinciaux et territoriaux afin d'accroître la transparence.

ÉTABLIR NOS BESOINS EN INFRASTRUCTURE ÉNERGÉTIQUE
Grâce à une bonne compréhension de l'offre et de la demande en énergie de chaque région, les provinces et les territoires pourront identifier les possibilités liées aux infrastructure stratégique dont ils bénéficieront à moyen et à long terme en lien avec l'évolution des marchés.

INITIATIVE :
Identifier, collectivement, les possibilités et les exigences requises pour de nouvelles infrastructures interconnectées de transport et de transmission d'énergie pour faciliter l'exportation et l'importation des produits, des services et des technologies énergétiques vers les marchés domestiques et internationaux, y compris celles qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

8. Améliorer la rapidité et la prévisibilité des processus décisionnels et d'approbation réglementaire tout en maintenant des normes rigoureuses de protection de l'environnement et en protégeant l'intérêt public.

Bien qu'ils soient uniques à chaque gouvernement, les systèmes réglementaires de tout le pays visent à ce que le développement énergétique s'effectue de manière responsable. Ces mécanismes doivent demeurer adaptables et avoir la capacité de réagir à un paysage énergétique en constante évolution, qui reflète les progrès technologiques, les propositions de projets toujours plus complexes et les investissements considérables dans le développement des ressources. Ils doivent continuer d'encadrer le développement énergétique tout en satisfaisant des attentes plus élevées en matière de protection de l'environnement et de prise en charge des changements climatiques, de participation des intervenants, de consultation des Autochtones et de respect des intérêts des propriétaires fonciers et des collectivités.

Au cours des dix prochaines années, les systèmes réglementaires de tout le Canada pourront s'attendre à des demandes pour des centaines de projets majeurs en matière de ressources, qui pourraient totaliser 650 milliards de dollars en investissements[32]. Ces systèmes devront donc évoluer pour faire face aux défis que pose le développement des ressources énergétiques, tout en assurant une protection rigoureuse de l'environnement, de la santé et de la sécurité du public.

Les provinces et les territoires ont la possibilité d'améliorer les délais et la certitude des processus décisionnels réglementaires de chaque gouvernement en matière de développement énergétique. Ils peuvent partager des pratiques exemplaires dans des domaines tels que la participation des intervenants, la consultation des Autochtones et la gestion environnementale. Ils peuvent aussi explorer des moyens pour faciliter le déploiement de nouvelles technologies énergétiques (telles que les technologies liées à l'énergie renouvelable et alternative). Réduire les chevauchements et les dédoublements et concevoir des protocoles communs dans des domaines tels que la prévention et l'intervention lors d'incidents contribuera à la création de systèmes réglementaires plus proactifs et plus efficaces.

32 « Apport économique des ressources naturelles du Canada », Ressources Naturelles Canada, 2013, consulté le 22 mai 2015, https://www.rncan.gc.ca/salle-medias/document/2012/3330.

OBJECTIF ET MESURES

Objectif 8.1

Améliorer l'efficience et l'efficacité des systèmes réglementaires liés à l'énergie au Canada afin de faciliter la prise de décisions réglementaires rapide, tout en maintenant les normes les plus élevées.

- **Mesure 8.1.1**
  Améliorer l'information et améliorer les pratiques d'engagement afin d'aider les promoteurs et les parties intéressées à cheminer à travers les processus réglementaires en matière d'énergie au Canada.

- **Mesure 8.1.2**
  Collaborer à l'identification, à la réduction ou à l'élimination des dédoublements et des incohérences entre les divers processus réglementaires au Canada.

- **Mesure 8.1.3**
  Continuer de partager les connaissances entre les gouvernements et de définir les pratiques exemplaires susceptibles d'améliorer les systèmes réglementaires.

Objectif 8.2

Continuer de veiller à ce que les systèmes réglementaires en matière d'énergie des provinces et des territoires assurent une protection rigoureuse de l'environnement, ainsi que de la santé et de la sécurité des personnes.

- **Mesure 8.2.1**
  Continuer de soutenir le développement, l'amélioration et l'intégration de normes de santé et de sécurité dans les systèmes réglementaires provinciaux et territoriaux.

- **Mesure 8.2.2**
  Créer des mesures visant à assurer que les systèmes réglementaires soutiennent les nouvelles technologies, l'innovation et les sources alternatives d'énergie renouvelable.

- **Mesure 8.2.3**
  Élaborer et favoriser des pratiques réglementaires mutuelles coordonnées afin de prévenir et de réagir aux incidents liés à l'exploitation des ressources énergétiques.

PARTAGER LE SAVOIR AFIN DE MIEUX ORGANISER LA CONSULTATION DES AUTOCHTONES

Un examen des méthodes d'engagement autochtone utilisées par les provinces et les territoires favorisera une meilleure compréhension des pratiques exemplaires et renforcera les processus de consultation entre les gouvernements.

INITIATIVE :

Partager les connaissances entre les provinces et les territoires sur le système réglementaire afin de s'assurer que la Couronne respecte son obligation de consulter.

9. Favoriser la diversification du marché.

Notre pays a le privilège de disposer de ressources naturelles considérables et diversifiées qui nous rendent aptes à répondre à une demande internationale en croissance constante. On estime qu'au cours des 20 prochaines années, le niveau de production d'énergie au Canada surpassera de plus en plus les besoins locaux, ce qui fera en sorte que des quantités d'énergie toujours plus grandes seront disponibles pour l'exportation. Les États-Unis continueront d'être un marché d'exportation important pour les produits et les services énergétiques canadiens. Pour réaliser pleinement les avantages qui peuvent découler du secteur de l'énergie, notre pays devra toutefois être présent dans les nouveaux marchés internationaux émergents et y être compétitif.

Grâce à une collaboration continue, les provinces et les territoires pourront attirer les investissements et ouvrir de nouveaux marchés pour les produits et services énergétiques du Canada. L'exportation d'énergie de toute nature contribuera à la croissance de l'économie et créera de l'emploi et des revenus pour l'investissement. L'ensemble des exportations liées à l'énergie doit être mis en marché, soit les produits à valeur ajoutée tel que le gaz naturel liquéfié, les énergies propres et les technologies d'atténuation des émissions, les technologies de rendement environnemental et les services liés à l'énergie.

Le marché international de l'énergie est hautement concurrentiel et dans la course aux nouveaux marchés, les concurrents mondiaux du Canada sont très actifs. Il est important d'agir rapidement pour explorer et exploiter les opportunités d'exportation à l'international.

Pour renforcer l'économie, les provinces et les territoires peuvent aussi diversifier le portefeuille de produits énergétiques disponible pour l'exportation. Ils devront notamment se pencher sur la possibilité de transformer les produits de base en produits énergétiques (tels que des produits chimiques et des carburants raffinés) et en produits finis issus de ces produits dérivés. Les provinces et les territoires disposeront ainsi d'un plus grand choix de produits à commercialiser et du potentiel nécessaire pour générer une plus grande activité économique. Diversifier les produits énergétiques provinciaux et territoriaux exigera qu'ils fassent preuve d'une innovation continue, qu'ils soutiennent la transformation à valeur ajoutée et qu'ils favorisent une plus grande confiance du public envers le développement énergétique.

Avec **173 milliards de barils**, le **Canada** détient la **troisième plus importante réserve de pétrole brut au monde**, derrière le Venezuela et l'Arabie saoudite.

OBJECTIF ET MESURES

Objectif 9.1
Attirer les investissements en capitaux au Canada et ouvrir de nouveaux marchés domestiques et internationaux.

- **Mesure 9.1.1**
  Créer un répertoire provincial et territorial des pratiques visant à attirer les investissements afin d'en cerner les similarités et de tirer parti des pratiques exemplaires.

Objectif 9.2
Parvenir à un pacte social pour assurer la mobilité des produits énergétiques, des technologies et des services dans tout le Canada.

- **Mesure 9.2.1**
  Sensibiliser le public à la diversité du portefeuille énergétique du Canada.
- **Mesure 9.2.2**
  Promouvoir les avantages d'une infrastructure interconnectée pour la transmission et le transport de l'énergie.

Objectif 9.3
Identifier et analyser les possibilités de transformation de l'énergie au pays afin d'optimiser la valeur du portefeuille diversifié des ressources énergétiques du Canada.

- **Mesure 9.3.1**
  Explorer les possibilités, pour les provinces et les territoires, de collaborer à un développement stratégique à valeur ajoutée des ressources énergétiques.

METTRE EN MARCHÉ NOTRE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE À TRAVERS LE MONDE

En matière d'énergie, le Canada possède un historique impressionnant à partager sur la scène mondiale. Chaque région a également un message fort à livrer à cet égard. Mettre l'accent sur le caractère complet de ce que le Canada a à offrir en matière de potentiel d'exportation des ressources naturelles, sur l'engagement commun de ses provinces et de ses territoires pour le développement durable et sur l'expertise réglementaire et technologique disponible contribuera encore davantage à positionner le Canada dans le monde.

INITIATIVE :
Étudier les possibilités de mettre sur pied une stratégie de marketing intégrée en matière d'énergie, qui ciblerait des domaines précis afin de mettre en valeur l'immense potentiel des ressources naturelles de notre pays. Cette stratégie pourrait englober les produits, les technologies et les pratiques énergétiques et celles qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Des outils de marketing pourraient par exemple être conçus à l'intention des investisseurs canadiens et étrangers afin d'accroître les investissements dans les industries du secteur de l'énergie du Canada.

10. Viser la participation officielle des provinces et des territoires aux discussions et aux négociations internationales.

Puisque les provinces et les territoires sont responsables, sur le plan constitutionnel, de l'énergie et des ressources naturelles, il est important pour eux de participer concrètement aux discussions et aux négociations internationales sur les questions entourant l'énergie et les changements climatiques. La création de nouveaux mécanismes avec le gouvernement fédéral permettrait aux provinces et aux territoires de participer pleinement aux activités internationales en matière d'énergie. Un leadership provincial-territorial dans divers projets énergétiques auxquels ils participeraient directement serait tout aussi profitable.

Les provinces et les territoires peuvent travailler ensemble, de manière bilatérale et multilatérale, à faire progresser les questions d'intérêt commun dans les forums internationaux sur l'énergie et dans le secteur de l'énergie de manière plus large. Les provinces et les territoires peuvent aussi profiter de leur participation actuelle à d'autres entités organisationnelles pour coordonner encore davantage leurs efforts sur les questions internationales relatives à l'énergie.

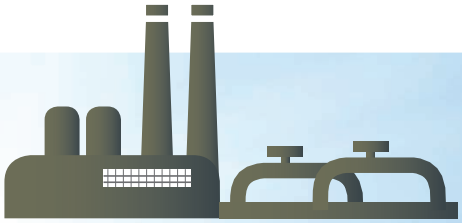

Le **Canada** est le **cinquième plus important producteur de gaz naturel au monde**.

OBJECTIF ET MESURES

Objectif 10.1

Assurer un rôle plus important et plus prévisible des provinces et des territoires dans les négociations internationales officielles en matière d'énergie et de changements climatiques.

- **Mesure 10.1.1**
  Demander au gouvernement fédéral d'agir en partenaire actif pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue de faire du Canada un chef de file mondial en la matière.

- **Mesure 10.1.2**
  Susciter la participation du gouvernement fédéral pour la création d'un mécanisme officiel qui offrirait aux provinces et aux territoires la possibilité de participer aux négociations, aux ententes et aux forums internationaux sur l'énergie.

- **Mesure 10.1.3**
  Rechercher des mécanismes et des processus alternatifs afin d'officialiser le rôle des provinces et des territoires dans les négociations internationales.

Objectif 10.2

Assurer une présence plus coordonnée et plus active des provinces et des territoires dans les forums internationaux où il est question d'énergie et de changements climatiques.

- **Mesure 10.2.1**
  Élargir la collaboration bilatérale et multilatérale des provinces et des territoires sur des questions d'intérêt commun dans les forums internationaux du secteur de l'énergie.

- **Mesure 10.2.2**
  Mettre à profit les organismes et les réseaux provinciaux et territoriaux existants, au besoin, afin d'améliorer la coordination provinciale-territoriale sur les enjeux internationaux en matière d'énergie.

FAIRE PROGRESSER LES INTÉRÊTS PROVINCIAUX-TERRITORIAUX EN MATIÈRE D'ÉNERGIE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Travailler avec le gouvernement fédéral à la mise sur pied d'une approche uniforme pour les questions internationales permettra aux provinces et aux territoires de jouer un rôle précis dans les discussions et les négociations touchant leur gouvernement.

INITIATIVE :

Discuter, avec le gouvernement fédéral, des mécanismes officiels destinés à offrir aux provinces et aux territoires la possibilité de participer aux négociations internationales, aux accords et aux forums sur l'énergie, sous réserve de l'approbation des provinces et des territoires participants.

ALLER DE L'AVANT AVEC UNE STRATÉGIE RENOUVELÉE

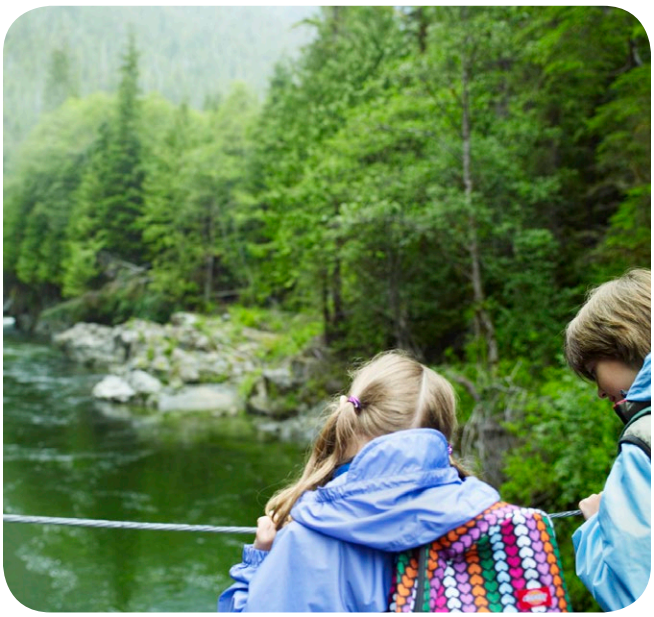

La *Stratégie canadienne de l'énergie* explique comment les provinces et les territoires peuvent travailler ensemble à construire, pour le Canada, un avenir énergétique responsable sur le plan environnemental et productif sur le plan économique qui contribuera à la prospérité de tous les Canadiens.

Des ressources énergétiques diversifiées et abondantes, une démocratie stable et un marché ouvert font en sorte que notre pays occupe une position enviable sur le plan mondial. Ce formidable potentiel peut être mis à contribution afin de créer des possibilités considérables pour les Canadiens, tout en assurant simultanément la protection de l'environnement.

La collaboration provinciale-territoriale a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la *Stratégie canadienne de l'énergie*. Une collaboration continue sera essentielle pour tirer parti des opportunités en matière d'énergie, ainsi que pour accroître et améliorer le rendement dans ce secteur. Les provinces et les territoires s'engagent à travailler en tant que partenaires afin de bâtir un avenir énergétique prospère, durable et resplendissant pour le Canada.

Les provinces et les territoires s'engagent à aller de l'avant avec la Stratégie grâce à des mesures concrètes qui amélioreront la façon dont notre pays produit, transporte

et utilise l'énergie et qui feront une différence dans la vie des Canadiens. Ce faisant, les gouvernements provinciaux et territoriaux collaboreront de diverses façons, en travaillant au besoin avec le secteur de l'énergie, les autres gouvernements, les communautés autochtones et divers autres intervenants. La *Stratégie canadienne de l'énergie* a été conçue comme un document évolutif, qui aidera les provinces et les territoires à poursuivre leurs travaux et à aborder les enjeux énergétiques en fonction des forces, des priorités et des défis particuliers de chaque gouvernement, à court comme à long terme.

En travaillant ensemble, les provinces et les territoires pourront faire en sorte que les ressources énergétiques du Canada soient exploitées, mises en marché et utilisées de manière responsable et profiteront ainsi à la génération actuelle et aux générations futures. La *Stratégie canadienne de l'énergie* offre l'occasion aux gouvernements d'aller de l'avant, en collaboration, et d'accomplir des progrès significatifs sur ces questions importantes.

MISE EN ŒUVRE

La *Stratégie canadienne de l'énergie* offre un cadre souple, permettant aux provinces et aux territoires de progresser vers une vision commune visant à façonner l'avenir énergétique du Canada. Cette stratégie répertorie des mesures pouvant être menées en collaboration, parmi lesquelles les premiers ministres on convenu de prioriser les éléments suivants:

- **Efficacité énergétique** – Étudier la possibilité de mettre en place des politiques d'efficacité énergétique minimales ou d'élargir de telles politiques, par exemple par des normes plus élevées, afin de favoriser l'émergence d'améliorations en matière d'efficacité énergétique.
- **Acheminement de l'énergie** – Identifier et préciser le type, la nature et la quantité de produits énergétiques par province et par territoire exigeant une nouvelle infrastructure améliorée pour le transport et la transmission.
- **Changements climatiques et transition vers une économie faible en carbone** – Explorer la possibilité d'élargir à tout le Canada le recours au concept de marché comme mécanisme de gestion du carbone et préciser les éléments et possibilités d'augmenter la collaboration et d'accroître l'efficience et l'efficacité des programmes dans divers secteurs responsables des émissions de gaz à effet de serre tels que ceux de l'industrie manufacturière, de l'exploitation des ressources énergétiques, et des transports.
- **Technologie et innovation** – Appuyer le développement de nouvelles technologies énergétiques et améliorer l'accès à un approvisionnement en énergie qui soit abordable, propre, renouvelable et fiable pour les communautés hors réseau.

À cette fin, quatre comités sous la direction des ministres de l'Énergie -- un pour chacune de ces priorités – seront formés et les gouvernements qui le souhaitent pourront s'y joindre. Ensemble, ils identifieront les initiatives qui pourraient être mises sur pied, qui sont d'intérêt mutuel et qui favoriseront davantage de coopération entre les gouvernements en vue d'atteindre les objectifs communs de la *Stratégie canadienne de l'énergie*.

Les ministres de l'Énergie feront rapport aux premiers ministres en 2016.

PREMIERS
MINISTRES
DES PROVINCES ET TERRITOIRES

Secrétariat du Conseil de la fédération
360, rue Albert, bureau 630 Ottawa (Ontario) K1R 7X7
www.pmprovincesterritoires.ca

Contient 25% de matières recyclées